RIANGES BELLEVE

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTERAIRES.

Vol. XII. Montreal, Vendredi, 22 Septembre 1848.

ITALIE.

ROME. Voici comment s'exprime la Cazette de Rome, journal of-ficiel, du 12 août:

" llier, 13 août, vers les six heures du soir, la garde civique s'est rendue en belle ordonnance au Quirinal, afin de témoigner par cette démonstration sa reconnaissance à Sa Sainteté pour les mesures que, dans sa bonté, elle a daigné prendre par le moyen de ses ministres, dans le but de protéger l'indépendance de nos droits et de l'état. Sa Sainteté, répondant au désir de ses fils, se présenta au baleon princi-pal du palais apostolique, et d'abord donna à la milice etvi-que et au peuple accouru en foule la bénédiction apostolique; puis, se tournant vers oux avec des paroles d'affection, le Saint Père, les assura qu'il prie sans cesse pour obtenir du ciel que, sur eux et sur leurs familles, l'auteur de tout bien tienne toujours tourné son regard paternel."

Ecoutons maintenant le Costituzsionaleromano:

" Hier soir, au coucher du soleil, une peuple immense était rassemblé sur la place du Quirinal. On disnit que le Souverain-Pontife devait bénir les armes. Illusion innocente pour beaucoup, qui poursuivent un simulacre, un fantôme de guerre sans réalisation possible, avec le peu de forces ma tériclles dont nous disposons. Tel était donc le but prétendu de la démonstration; mais un but bien plus élevé, bien plus réel lá commandait à tous ceux qui, confiants, non dans la force des armes, mais dans la toute puissance du Pape, inviolable qu'a la tête de ses bataillons. On venait se mettre sous les ailes protectrices du ponvoir de Dieu et de son vicaire, faire acte d'expiation, d'amende honorable, comme solidaires de tous les méfaits d'un petit nombre d'hommes, et implorer tacitement le pardon. Oh! il n'est pas difficile de l'obtenir de Pie IX! Ne représente-t-il pas celui qui pour nous sauver mourut sur la croix ? Pour que Pie 1X nous pardonne il suffit de le désirer. Le père de tous les croyants apperait. Quel éclat de voix parti de tous les cœurs! Quels sentiments elles expriment ! Pie était ému, mais quelle majesté en celui, dont l'univers attend les oracles. C'était, tous le sentaient, l'homme qui siège inébranlable sur le fondement de la justice éternelle. Il appelle du ciel et il donné selon le rite pontifical, la bénédiction à ce peuple, et, pendant le religieux silence qui s'était emparé de la multitude, il ajoute: Que Dieu vous bénisse el vous rende heureux! Des vivats, des acclamations retentirent avant que le Pontife se retirat, pareils au vivots, aux acclamations qui salucrent l'homme du siècle et de la providence, alors qu'il ouvrit l'ère nouvelle par le grand pardon. Ces paroles aussi sortirent des mêmes bouches: Courage Saint-Père! Il était bean de voir le peuple immense descendre du quirmal! Quelle sérénité, quel sentiment de paix et de bienveillance sur tous les visages! Il n'y avait plus de poids, de poids accablant ne sommes pas maintenant indignes de sa sollicitude. Pie gne. IX règne, et son trône appour base l'amour et la plus sacrée, la plus spirituelle des institutions du monde.

Les journaux anarchiques, comme on pense bien, ne tiennent pas tout-à-fait le même langage. Néanmoins, on voit bien que la démonstation du 13 août agit même sur eux.

Citons le Contemporanco:

Il y avait longtemps que Pie IX et son peuple ne s'étaient plus rencontrés dans ces entrevues autrefois si fréquentes et à tous deux si donces . . . Le peuple désirait une parole d'encouragement, d'excitation, de bénédiction pour la sainte cause de la patrie, et il demeura longtemps dans une at nude suppliante. Pie IX commença à parler; une émotion visible altérnit ses paroles; peu les ont entendues, plusieurs les rapportent différemment, tous les interprétent comme beaucoup moins énergiques que ne l'exigenient les circonstances. Comme se terminait cette courte allocution, quelques voix firent entendre ces mots: Courage, courage, Saint-Père! mais tout finit là et le pontife se retira."

Le ministère a publié la pièce suivante, où sont annoncées des mesures efficaces pour mettre un terme aux excès de la presse anarchique:

NOTIFICATION.

Si la liberté de la presse, garantie suprême de toute liberté et secours puissant de la civilisation, n'est pas réglée par des lois sages qui tempérent l'usage du droit par le devoir de n'en pas abuser, on tombe facilement dans la licence ; la liberté en est opprimée et le despotisme des passions a

Il est pénible au Ministère de déclarer que depuis quelque temps la presse parmi nous s'affranchit quelquelois, non sculement du frein des lois écrites, mais même de ces lois morales et civilisatrices que tout homme honnête et bien élevé se fait conscience d'observer. Le devoir d'un gouvernement, qui veille, imperturbable, à la garde de toutes les libertes constitutionnelles et de l'honneur de la civilisation italienne, est donc d'opposer une digne à de tels excès.

Le ministère présentera, sons bref délai, aux Conseils délibérants, la foi sur la compétence des juges dans les causes pour délits en matière de presse; mais, en attendant, sa résolution arrêtée est qu'aux termes du § 29, titre IV du Motu proprio du 4 juin 1848, on connaisse de ces délits et qu'on le juges selon les règles du réglement de procédure

Le ministre de la police et le fiscal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de faire exécuter cette résolution toute constitutionnelle. Mais le Ministère à la confiance qu'il suffira d'avoir rappelé un devoir à un peuple libre, à un peuple jaloux de ses droits, pour que l'amour de la vraie liberté et la délicatesse du sens moral, et non pas la crainte des jugements et des peines légales, fassent cesser les excès dont se plaignent tous les bons citoyens.

Au Quirinal, le 14 août 1848.

-Lettre du général Welden à S. E. le pro-légat comte Bianchetti.

" Rovigo, 11 août.

" Je suis trop convaincu de la loyauté de tous les citoyens bien intentionnés et surtout des autorités de Bologne pour les rendre responsables d'un mouvement de la populuce malheureusement égarée par le motu proprio du Pape luimême. Je pourrais accuser le gouvernement pontifical de arblesse, mais j'aime mieux le plaindre, tant d'autres sont sujets au mêmes défauts.

" En revanche, j'éprouve le besoin d'exprimer ma reconnaissance aux carabiniers pour leur admirable conduite dans cette circonstance (le général se trompe, les carabiniers ont donné comme le peuple), et j'espère que l'ordre, prompte-ment rétabli dans les Légations, fera oublier ce malheureux incident.

"Le lieutenant-maréchal commandant en chef " le 2e corps d'armée, WELDEN."

Dans la séance de la chambre des députés du 14 août, le comte Fabri, ministre de l'intérieur, a dignemet répondu à l'insolence des autrichiens. Voici un résumé de son dis-

" Le ministre de l'intérieur annonce à la chambre que les autrichiens ont sait de nouvelles insultes à la nation. Le gé néral Welden a osé menacer de nouveau le pro-légat de Bologne et critiquer le Molu-proprio du Saint-Pere. Le gouvernement a nommé un commissaire extraordinaire qui établira son centre d'action à Bologne. Des troupes de li-gne sont en marche pour cette ville. Toute la Romagne se sonlève contre l'insolence de l'usurpateur. Le gouvernement a récrit à ceux qui le représente de ne conclure aucun pacte honteux avec l'Autriche, de combattre l'invasion par la résistance la plus vigoureuse et de laisser à l'usurpateur savent qu'en face de l'Europe et du monde le Pontife, pro-testant désarmé au nom de la justice, est plus sacré et plus ce des nations civilisées. Le ministre termine en prêchant la concorde entre les trois pouvoirs de l'état, attendu que les destinées à venir de l'Italie en dépendent. De vifs applandissements suivent ces paroles, prononcées d'une voix tremblante et émue, mais avec un véritable enthousiasme."

Dana cette même séance, Mamiani a pris la parole et fait les propositions suivantes, que la chambre a adoptées à l'unanimité:

"10 Que la chambre des députés fasse choix de dix membres qui, dans le délai des trois jours, lui feront part de tout ce qui pourrait être proposé au ministère et aux Cham-bres, afin d'assurer emeacement et directement la résistance générale aux autrichiens, d'assurer le salut de toute l'Italie; −2° Que le ministère soit requis d'écrire à tous les gouvernements italiens pour les inviter et les exhorter, après avoir pris conseil de leur parlement, à expédier sur le champ à Rome des députés, à l'effet de discuter et délibérer en commun, sous le haut patronage de Pie IX, sur le meilleur moyen de défendre l'Italie et d'assurer son indépendance."

NOMINATION.-La nomination de Mgr. Jean Brunelli, archevêque de Thessalonique, comme Nonce apostolique près la cour d'Espagne, laissant vacante la charge de secrétaire les visages! Il n'y avait plus de poids, de poids accablant de la Sacrée-Congrégation de la propagande; Sa Sainteré a qui oppressat les cœurs, plus de douleur secrète, mais daigné nommer à ce poste Mgr. Alexandre Bernado, la conviction que le Pontife veille à notre salut et que nous | qui le remplissait déjà provisoirement d'une manière di-

> LES JUIFS.—La chambre des députés de Rome a adopté un projet de loi ainsi conçu: "Le conseil des ministres: ouï le conseil d'état, d'après l'approbation des chambres délibérantes et la sanction souveraine obtenue, décrète : 1 ° à partir du 5 juin, tous les Israelites domicilies dans l'état pontifical sont investis de la pleine et entière possession des droits civils. 2º Le ministre de grâce et justice et celui de l'in térieur devront pourvoir à la complète exécution du présent

-On lit dans la Gazelte de Rome :

"Le conseil des ministres, afin de donner de l'unité et de la rapidité à l'action gouvernementale dans les quatre légations pour la défense de l'état et le maintien de l'ordre public, a cru opportun de proposer à Sa Sainteté l'institution temporaire d'un commissariat extraordinaire, en rési lence à Bologne. Sa Sainteté, approuvant cette proposition, a nommé président de cette commission le Cardinal Amat, et conseil le comte Zucchini, sénateur de Bologne, et le comte Fabri de Césnèc."

Dans la séance du 16 août, la Chambre des Députés à voté la loi su: les poids et mesures. Le système décimal a été adopté.

L'avis suivant a été affiché à Bologne :
"La haute députation, composée de S. E. le cardinal

Marini, Légat de Forli, de S. Ex. le prince Corsini, sénateur de Rome, de S. Ex. M. Guarini, ministre du commerce, passant près de cette ville à leur retour de Ferrare, nous fait connaître, par une dépôche, qu'elle a rempli hier à Rovigo sa mission auprès du lieutenant-général Walden, avec qui il a été convenu que, sauf la citadelle de Ferrare, le territoire pontifical serait entièrement délivré des troupes autrichiennes.

"Bologne, ce 16 août 1848. Le Pro-Legat BIANCHETTI. Cet avis est un démenti officiel donné à tous les faux bruits qui remplissent les journaux italiens sur la teneur de la con-ير vention. بر

-- Le mardi 15 août, jour de l'Assomption, S. E. le cardinal Franzoni, préset de la Propagande assisté de Mgr. Mac-Hale, archevêque de Tuam, et de Mgr. Nicholson, archevêque de Corfou, a été sacré évêque de Porto-Vittoria, dans la Vouvelle Hollande, Mgr. Serra, Espagnol, Bénédictin de la congrégation du Mont-Cassin, déjà missionnaire apostolique dans cette île. La cérémonie a cu lieu dans la chapelle intérieure de la Propagande. Les élèves du collège irlandais y assistaient.Mgr. Serra est le premier évêque d'un vaste dio-; cèse érigé à la fin de l'année dernière par Sa Sainteté, qu' n'oublie rien de ce qui peut contribuer à l'accroissement et à la protection de notre auguste religion.

-Le 17, la Chambre des Députés de Rome a été le théâtres d'un scandale inouï, dit le Costituzionale romano. Le ministre de la guerre, par interim, avait répondu aux inter. pellations du fougueux député d'Anagni, Sterbini, et mon-tré combien ses accusations étaient démiées de fondement

et à défaut de raisons il a fait de la violence. Le prince Bonaparte l'a remplacé et s'est mis à attaquer la Chambre Haute, qui, selon lui, ne se presse pas assez de discuter les lois votées d'urgence par la Chambre des Députés. Il a prétendu ensuite que mille paires de souliers payés par le gouverne-ment de Venise et celui de Rome n'ont pas éte distribuées aux troupes. On l'a rappelé à l'ordre. Le ministre de la police Galletti l'a défié de donner la preuve de ses essertions. La Chambre a ordonné qu'on passát à l'ordre du jour. Malgré ce vote de la Chambre, Bonaparte persiste à occuper la tribune. La Chambre refuse de l'entendre, le tumulte est inexprimable; les tribunes se mettent de la partie. Sterbini monte à la tribune, le peuple applaudit ; ce ne sont plus que des cris et des hurlements. Le président veut saire évacuer les tribunes, mais il n'y a pas de force armée; alors il se convre et la séance est suspendue.

-Le Contemporaneo annonce que la comte Lovatelli, pro-légat de Ferrare, a été nommé ministre de la guerre. Il paraît done que le général De la Tour n'a pas accepté ce portefeuille, dont il n'a pas même pris possession;

-On lit duns la Dieta italiana, sous la date de Bologne, 20 août:

/ " Nous pouvons donner les détails suivants, que nous avons tout lieu de croire véridiques, au sujet de la députation pontificale qui s'est rendue auprès du général Wolden.-Ladite députation n'avait pas pour but de traiter de l'évacuation des états Romains par les troupes Autrichiennes, mais bien d'intimer l'ordre au général Welden de retirer ses troupes de l'autre côte du Pô.-Welden s'est soumis à cette notification ; il a même déclaré que ses bataillors avaient commencé leur mouvement de retraite derrière le sleuve, et que toute son armée le repasserait aussitôt qu'il aurait obtenu du Papela promesse que les troupes autrichiennes ne seraient pas inquiétées par ses soldats dans le pays formant autrefois le royaume lombard-vénitien.-Ju-qu'à co qu'il ait reçu la reponse du Pape il tiendra un petit corps de défense dans les environs de Bondeno et de Pontelagoscuro. Le forteresse de Ferrare continuerait d'être occupée par la garnison ordinaire. Lorsque les corps autrichiens quitteront. Bondeno et Pontelagoscuro pour se porter au delà du fleuve, ils rendront les bateaux de passsage, et le pont construit près de Fiscarolo sera dé-

"Les pontificaux pourront garder leurs frontières s'ils le la faculté d'avancer en attendant, car ceci n'est pas contraire aux dispositions arrêtées entre Welden et notre députation. Il n'a pas été question de Comarchio, et il est probable que les Autrichiens ne chercheront pas à le réoccuper. Il sera néanmoins nécessaire d'y mettre une forte garnison pour être prêt en cas d'attaque. On dit que le cardinal Marini alaissé entrevoir l'opinion que la forteresse de Ferrare serait aussi évacuée au premier jour.

" Si les choses se passent ainsi, et nous le répétone, nous avons tout lieu de le croire, il nous semble qu'il est plus que jamais nécessaire de garnir notre ligne du Pô et la frontière modennise du plus grand nombre possible de troupes, 20,000 hommes bien armés, soutenus par 30 pièces d'artillarie et 1,500 chevaux, contribueraient singulièrement à faire obtenir de Welden de meilleures conditions.

-La Gazett e de Vienne annonce que le ministère de la guerre autrichien a regu du baron de Welden un avis daté de Rovigo, le 15, portant qu'il tr'est ren-du dans cette ville sur l'invitation des commissaires papaux aplani, le dit jour les disserends existants entre lui et les au-

-La députation envoyée à Welden est toujours à Ferrare. Les'autrichiens avaient demandé un cordinal Marini ses passeports. Celui-ci leur a répondu qu'étant dans les Etats du Pape c'était à lui à demander aux Autrichiens leurs papiers. On l'a laisser passer. (Il Contemporanco.)

-On lit dans la Gazette de Rome du 19 noût, partie offi-

" Le but de la mission envoyée par Sa Sainteté pour faire retirer les troupes autrichiennes des provinces de l'Etat pontifical est atteint. Puissent, à la suite de l'entrevue avec le lieutenant-maréchal Walden, les dites troupes, comformément aux ordres reçus, évacuer le territoire pontifical."

-On lit dans la Gazette de Rome, partie non-officielle : "Un journal qui certainement ignore la vérité des feits a voulu faire croire que M. le comte Mamiani avait laissé privé de son traitement pour le mois courant son successeur S. Ex. le comte Fabri. Notre devoir est de déclarer que le comte Mamiani et le comte Fabri ent perçu chacun ce qui leur revenuit pour les diverses charges par eux occupées."

Le Costiluzionale Romano reproduit cette note et répond : Notre journal, qui d'ignore pas la vérité des faits, a affirmé que Mamiani avait perçu son traitement pour tout le mois d'août, et notre journal, qui n'ignore pas la vérité, affirme que Mamiani, après avoir lu ce que nous avons écrit à ce sujet, a reporté le dit argent où il l'avait pris. Quant à ce qui a été convenu alors, notre journal ignorant la vérité, n'affirme rien. Le public remarquera de langage strictement loyal, selon l'usage, et nullement évasif de la note que nous venons de reproduire.".

NAPLES .- Le roi de Naples a donné ordre de ne laisser entrer dans ses états, à moins d'autorisation spéciale, aucune personne venant des Etats-Romains. On présume que cette mesure a pour but d'empêcher l'arrivée à Naples du député chasgé par la chambre romaine de porter au parlement de Naples l'adresse de cette assemblée relative à la guerre de l'indépendance.

sicile. Ce n'est pas sentement les Jésuites mais aussi les des uns et des autres sont confisqués et réunis au domaine de l'Etat.

MODENE. - On écrit de Modène, le 17 noût :

" Le due François de Modène a nommé, le 15 noût, une commission chargée d'élaborer un projet de statut constitutionnel pour ses Etats. Cette commission se compose de M. l'avocat Vedriani, consciller suprême de justice, président: Boschelli, conseiller-d'Etat; Palmieri, Must, Boroni, Boni, Sterbini, très-mortifié, est monté à la tribune pour répliquer. Manfredini ; Cette commission doit résider à Modène."

-On lit dars le Journal de Francfort, 25 août :

"Le feld maréchal Radetzky a fait publier la déclaration suivante: " Les troupes impériales ayant reçu des autorités pontificales et du gouvernement toscan l'assurance la plus rolennelle et la plus authentique qu'autant-qu'il dépendra desdits gouvernements, leurs sujets s'abstiendront complètement de tout acte hostile à l'ordre et à la légitimité, ont suspendu le mouvement qu'elles avaient commencé pour occuper ces Etats, se tenant en position d'observer si des faits loyaux et immédiate correspondront aux promesses amples et spontantes de soumission." On a vu par les actes officiels du gouvernement de Florence que ce gouvernement s'est en effet sommis et que l'ambassadeur anglais s'est porté caution pour lui. Quant au gouvernement pontitical, sa soumission a consisté à intimer aux Autrichiens déjà chassés de Bologne à coups de susil l'ordre de quitter le territoire des Etats ro-

tombandie. On écrit de Novarre, le 21 août, au Costil :zionale subalpino :

"Le général l'adetuky est parti pour Vienne avec l'ambassadeur anglais, afin de régler un traité de paix avant l'expiration du temps convenu par l'armistice. "

L'Opinionne de Turin dit de même : " On assure que Radetzky est parti en toute hâte pour Vienne, et ajoute : Indetzky, afin de se concilier le bon peuple, a aboli certains droits d'eglise qui se payaient à l'occasion des baptêmes ou mariages. Il se propose d'abolir les subsides qui, en verto de la loi de Napoléon, conservés par le gouvernement autrichien étaient alloués aux curés pauvres."

-Le maréchal Radetzky, après avoir réuni à Milan un immense dépôt de matériel de guerre, vient de porter son quartier-général à Lodi, en laissant l'ordre au gouverneur de sévir contre Milan à la première tentative de mouvement révolutionnaire.

-La Gazette (impériale royale) de Milan du 22 soût d'it qu'il n'y agrien à espérer de la France, qui manque de sûre! é et de stabilité dans sa forme de gouvernement. Nos regards, ajoute ce journal, doivent se tourner vers un nouvel ordre de choses de nature à fonder en Europe l'association des rois et des peuples, dans un vaste système de garanties réciproques assurant à tous prix la tranquillité.

-On lit dans la Gazette du Tessin du 25:

"Anrès la refus des antorirés françaises des frontières de laisser entrer en France les réfugiés italiens à moins qu'ils n'aient des papiers et des ressources pécuniaires, le Directoire décrit au gouvernement français pour lui demander qu', can formément à contraint de la contraint de conformément à ses principes avonés, il venille s'entendre, comme par lo passé, avec la Confédération pour assigner un lieu d'asile aux réfugiés venus de la Lombardie. Le chargé d'affaires d'Angleterre a été informé de cette communication, le gouvernement britannique participant à la médiation italienne. Le refus des autorités françaises des frontières n'est pas bacé sur des ordres du Ministère, mais sur ceux des prof ts; mais ceux-ci étant en correspondance continuelle avec le Gouvernement, on doit croire que le gonvernement français ne montrerait pas des dispositions plus favorables. Le Directoire invite les cantons à ne pas se departir des devoirs de l'humanité vis-à-vis des réfugiés im-Fens; il exprime la pensée que les dépenses doivent être supportées par la Confedération.

On écrit de Genève que la majeure partie des réfugiés naliens qui s'y sont présentés pour entrer en France ont eté renveyés parce que leure papiers n'étaient pas en rè-Marini, Corsini et Goirini, et qu'ils y ont complètement gle et parce qu'ils étaient dépourvus des moyens de sub-istance.-Un convoi de réfugiés italiens qui était attendu à Lucerne le 21 n'v est pas arrivé ; il a été arrêté dans canton d'Uri, sur la nouvelle que les résugiés n'étaient pas reçus en France.

" Avant hier il y a eu un combat entre les Autrichiens et un détachement de la colonne de Garibaldi dans le voisinage de Stabbio. Le peintre Axolini a été tué. Des blessés autrichiens ont été transportés à Côme. Le détachement italien, composé de 150 hommes, a été force de se réfugier dans notre canton, où il a déposé les armes. Le matin il y a cu un autro combat.

" Les Autrichtens, en grand nombre, sont entrés à Luvino. Les italiens, à leur approche, se sont embarqués sur le bateau à vapeur et les autres embarcations. On ne sait pas la direction qu'ils ont prise. A Trésa et dans d'autres lieux il y a encore des détachements italiens. Dans les divers uffaires, le territoire a été violé d'une matière insignifiante et à leur insu par les Italiens et par les Autrichiens. Afin d'obvier à cet inconvenient il a été arboré des drapeux sur les points de la frontière les moins connus. Les commissaisres généraux se sont transportés à Trésa: ils y ont vu le zéle avec lequel les troupes du canton de Tessin veillent à l'inviolabilité du territoire.''

TOSCANO.-Le nouveau ministère, à Florence, a publié son programme: il déclare qu'il tera tout pour être prêt à la guerre, dans le cas où elle éclaterait de nouveau, et qu'il ne peut y avoir de paix honorable et durable que si, elle consacre 'indépendance de la nationalité italienne,

NOUVEAUX STATUTS POUR LES FACULTÉS D'IRLANDE.

Mgr. Nicholson, prélat irlandais fort recommandable, a soumis dernièrement au Saint-Siège, au nom de lord Clarendon et du gonvernerment anglais, les nouveaux statuts pour les facultés à établir en Irlande. Nos lecteurs n'ont point oublié la famouse discussion qui ent lieu au sujet de enseignement mixte, que sir Robert Peel fit voter en 1845. On sait aussi que dans le sinode tenu à Dublin le 98 mai de Liguoriens avec eux que le Parlement a supprimés : les biens | la même année, les évêques présents désapprouvérent le système du College bill comme dangereux pour la foi et la morale des étudiants catholiques. D'autre part, l'archevoque de Dublin et quelques autres prélats étaient d'avis d'accepter les mesures qu'offraient le gouvernement anglais. Rome, consultée sur cette question contraversée, répondit deux ans après, par le rescrit de la Propagande que nous avons rapporté en son temps, et d'après lequel l'opiscopat irlandais devait être 'unanime'à s'abstenir de toute partiejpation a Pérection des nouvelles facultés. Depuis lors, lo